

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise NORMAND pour le point 1 et Monsieur François RENAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, M. Éric VIGNERON, Mme Denise NORMAND, M. Stéphane BAILLY, Mme Gwennaëlle GEORGES, M. Sébastien BLANCHET, Mme Pascale BOULANGER, M. Denis AGOGUÉ, Mme Catherine GUILLOT, M. Nicolas FONTAINE, Mme Véronique SIROT, M. Thierry BEDU, Mme Stéphanie MOREAU, Monsieur Michaël SIROT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Françoise NOYER

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15  
Date de la convocation : 18 mars 2026  
Date d'affichage : 18 mars 2026

Mme Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Élection du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Élection des adjoints
4. Lecture de la charte de l'élu local (article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)
5. Délégations accordées au Maire
6. Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints
7. Mise en place des commissions et des syndicats

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

1. **Élection du Maire** – Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents par 14 voix « Pour » et 1 « Nul » a élu M. François RENAUD, Maire, et l'a immédiatement installé.

M. François RENAUD prend la présidence de la séance.

2. **Détermination du nombre d'adjoints** - Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 15 voix « Pour », a fixé au nombre de 3 le nombre d'adjoints.
3. **Élection des adjoints** – Mme NOYER Françoise, M. VIGNERON Éric, Mme NORMAND Denise ont été élus par 14 voix « Pour » et 1 « Nul ». Ils ont été immédiatement installés.
4. **Lecture de la charte de l'élu local (article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)** - M. le Maire a donné lecture aux membres de l'assemblée de la Charte de l'Élu Local et a remis un exemplaire à chaque conseiller.

5. **Délégations accordées au Maire** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents par 15 voix « Pour »*, a consenti au Maire des délégations selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
6. **Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents par 15 voix « Pour »*, a décidé de fixer le montant des indemnités octroyées au Maire et aux Adjointes.
7. **Commissions – Désignation des membres** – Le Conseil Municipal a désigné, les membres du Conseil Municipal siégeant aux différentes commissions, à savoir :

*A l'unanimité des membres présents,*

- **Commission des Finances** : Mme NOYER, M. VIGNERON, Mme NORMAND, Mme BOULANGER, M. AGOGUÉ, M. BAILLY, M. BEDU.
- **Commission Voirie et Travaux** –M. VIGNERON, M. AGOGUÉ, M. FONTAINE, M. BAILLY, M. BEDU et M. BLANCHET.
- **Commission des écoles, jeunesse et sports** : Mme NORMAND, M. FONTAINE, M. SIROT, Mme GUILLOT, Mme MOREAU, Mme SIROT et Mme GEORGES.
- **Commission de la Vie Locale, Fêtes et Cérémonies** : Mme NOYER, Mme NORMAND, Mme BOULANGER, M. AGOGUÉ, M. SIROT, Mme GUILLOT, Mme GEORGES et M. FONTAINE.
- **Commission d'Appel d'Offres** : M. VIGNERON, M. AGOGUÉ, M. BEDU, Mme MOREAU et Mme SIROT.

**Syndicats – Désignation des délégués de la Commune de Léré** - Le Conseil Municipal a désigné, les délégués du Conseil Municipal siégeant aux différents syndicats, à savoir :

*A l'unanimité des membres présents,*

- **Syndicat Départemental d'Énergie du Cher**
  - **Délégué titulaire** : M. VIGNERON
  - **Délégué suppléant** : M. RENAUD
- **SIVOM Loire et Canal**
  - **Délégué titulaire** : M. BLANCHET
  - **Délégué suppléant** : M. VIGNERON
- **Syndicat des Transports Scolaires**
  - **Délégué titulaire** : Mme NORMAND
  - **Délégué suppléant** : Mme NOYER
- **Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Val de Loire et Pays Fort – Eau Potable**
  - **Délégués titulaires** : M. VIGNERON et M. BAILLY
  - **Délégué suppléant** : M. AGOGUÉ
- **Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Val de Loire et Pays Fort - Assainissement**
  - **Délégués titulaires** : M. VIGNERON,
  - **Délégué suppléant** : M. BAILLY
- **Syndicat Intercommunautaire du Ru de la Vauvise, de l'Aubois et leurs Affluents**

- **Délégué titulaire** : M. BLANCHET
- **Délégué suppléant** : M. VIGNERON
  
- **Correspondant Sécurité Routière**
  - **Délégué titulaire** : M. BLANCHET
  
- **Correspondant Défense**
  - **Délégué titulaire** : M. AGOGUÉ
  
- **Correspondant RGPD**
  - **Délégué titulaire** : M. SIROT
  
- **Correspondant Incendie et Secours**
  - **Délégué titulaire** : M. BEDU
  
- **Cher Ingénierie des Territoires**
  - **Délégué titulaire** : M. VIGNERON
  
- **Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne**
  - **Délégué titulaire** : M. RENAUD
  - **Délégué suppléant** : M. VIGNERON
  
- **Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Résidus Ménagers Léré/Sancerre/Vailly**
  - **Délégué titulaire** : M. VIGNERON
  
- **Comité National de l'Action Sociale**
  - **Délégué titulaire** : Mme NOYER
  - **Délégué du personnel** : Mme DELUNE

8. **Lecture et approbation du procès-verbal du 5 mars 2026** – Le Conseil Municipal approuve, à *l'unanimité des membres présents*, le procès-verbal du 05 mars 2026.

### Informations

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée :

- Qu'une visio a eu lieu le jeudi 19 mars, avec les services de la Préfecture du Cher, les services de la DDT, le SDIS et la Gendarmerie, afin de faire un retour sur l'inondation de février 2026, pour laquelle la commune a déclenché son Plan Communal de Sauvegarde. Monsieur le Maire a évoqué les soucis rencontrés notamment l'entretien du siphon de la Judelle. Il a également insisté sur sa demande de bateau auprès des services de Gendarmerie et précise que les sapeurs-pompiers ne sont plus en mesure de rendre visite aux gens ou de leur apporter des produits de premières nécessités suite au grand nombre d'interventions lors des crues. Monsieur le Maire précise également qu'il a été décidé en interne de prendre un abonnement avec un téléphone portable afin d'avoir une ligne dédiée aux urgences climatiques comme c'était le cas auparavant. Cette ligne a été supprimée avec le passage à la fibre.
- Que l'architecte des Bâtiments de France est venu en Mairie concernant le projet de réparation du Pont du Petit Pâtis. Après discussion et visite sur place avec l'architecte, sa collaboratrice et Monsieur Éric VIGNERON, adjoint aux travaux, l'architecte a émis un avis favorable concernant les travaux du Pont du Petit Pâtis. Monsieur le Maire précise que deux demandes de subvention ont été déposées pour ces travaux.

- Que les convocations au conseil municipal seront envoyées par mail accompagnées d'une note de synthèse. Monsieur le Maire précise que celle-ci n'est pas obligatoire mais elle a été mise en place pour permettre aux conseillers de mieux prendre connaissance de l'ordre du jour et faciliter les débats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 45.

Le 30 mars 2026

Le Maire,



**François RENAUD**